Nations Unies S/PV.7964



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7964e séance

Lundi 12 juin 2017, à 10 heures
New York

Président :	M. Llorentty Solíz	(Bolivie (État plurinational de))
Membres :	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	Mme Guadey
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Italie	M. Amendola
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Seck
	Suède	Mme Schoulgin Nyoni
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	Mme Carrión

Ordre du jour

La situation en Libye

17-16548 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2017/490, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Fédération de Russie, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2357 (2017).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Wilson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Comme nous le savons tous, la Libye continue d'être victime de l'instabilité politique. Une solution politique globale, parallèlement au développement et au renforcement des capacités, est nécessaire de toute urgence pour améliorer la stabilité. Mais en attendant, la contrebande d'armes en Libye alimente et prolonge le conflit interne, et cette instabilité nuit à la région ainsi qu'autres plus éloignées. En tant qu'auteur de la résolution 2357 (2017), nous sommes heureux que le Conseil soit resté uni sur la question du renouvellement pour 12 mois supplémentaires des mesures mises en place l'année dernière afin d'aider à empêcher les armes illégales de pénétrer en Libye par la voie maritime. Cela démontre que la communauté internationale veut véritablement l'amélioration de la sécurité en Libye.

Je tiens également à rendre hommage à l'Opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale, l'opération SOPHIA. Ces 12 derniers mois, les personnels et moyens mobilisés par les États membres de l'Union européenne ont fait en sorte de dissuader ceux qui voudraient introduire illégalement des armes en Libye, et à ce jour, l'opération SOPHIA reste la seule à avoir mis en place de telles mesures. Les efforts déployés dans le cadre de l'opération SOPHIA pour prévenir et réduire le flux d'armes en Libye ont ouvert un important espace de dialogue entre le Gouvernement d'entente nationale et d'autres acteurs libyens. Les récents affrontements qui ont éclaté en Libye n'ont fait que souligner l'importance de l'appui de la communauté internationale au dialogue entre les parties prenantes libyennes en vue de trouver une solution politique indispensable à l'instauration d'une Libye plus stable. La résolution d'aujourd'hui est un élément important de ce soutien.

M. Amendola (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie se félicite que le Conseil de sécurité ait adopté aujourd'hui à l'unanimité la résolution 2357 (2017), qui prolonge le cadre juridique en place pour inspecter les navires soupçonnés de violer l'embargo sur les armes en haute mer au large des côtes libyennes. S'exprimant d'une seule voix aujourd'hui, le Conseil souligne une nouvelle fois son ferme attachement à la stabilité et à la sécurité de la Libye et insiste sur l'importance d'agir de concert pour protéger la Libye de la menace que représente le terrorisme conjugué à la prolifération des armes. La mer Méditerranée, en particulier au large des côtes libyennes, est le théâtre de multiples défis qui prennent notamment la forme de la traite d'êtres humains et de la contrebande d'armes, de pétrole et d'autres produits connexes. Tous ces flux profitent de la situation instable du pays et risquent d'accroître l'intensité, la durée et la complexité de la crise en Libye.

Comme nous le savons, stabiliser la Libye est la meilleure façon de s'attaquer au problème. L'Italie poursuit cet objectif stratégique en soutenant le Conseil de la présidence et le cadre institutionnel validé par l'Accord politique libyen, et en contribuant à élargir la base d'appui à ce dernier grâce à une réconciliation plus large.

Dans le même temps, aucun effort ne doit être épargné pour renforcer la sécurité en Méditerranée. À cet égard, l'opération militaire de l'Union européenne

dans la partie sud de la Méditerranée centrale (EUNAVFOR MED opération SOPHIA) offre à la communauté internationale un outil important en matière de collecte d'informations sur la situation dans les régions les plus complexes et les plus instables de la Méditerranée. Elle intervient également en tant que force de sécurité aussi bien pour les pays voisins que pour l'Europe. Outre sa tâche principale, l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA joue un rôle décisif dans l'application fondamentale de l'embargo sur les armes en Libye que le Conseil de sécurité a mis en place, intervenant en tant que moyen de dissuasion contre les flux d'armes acheminés par voie maritime.

Pour terminer, je voudrais remercier le Royaume-Uni de son rôle de chef de file dans la négociation de la résolution 2357 (2017), ainsi que tous les membres du Conseil qui y ont participé de façon constructive, notamment dans le cadre du dialogue interactif fort utile qui a été organisé il y a quelques jours par le Conseil de sécurité avec le commandant Credendino et le Secrétaire général adjoint pour la politique de sécurité et de défense commune, Pedro Serrano.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous appuyons l'initiative visant à proroger d'une année le régime de contrôle spécial en haute mer au large des côtes libyennes, créé en application de la résolution 2292 (2016), afin d'assurer le respect de l'embargo sur les armes mis en place par le Conseil de sécurité. Ces mesures s'appliquent aux flux vers et depuis la Libye. Ces instruments spéciaux peuvent être utiles, car la crise libyenne reste une grave source d'instabilité régionale, qui va de pair avec le trafic d'armes. Nous attendons des mesures d'inspection plus efficaces dans cette zone maritime, qui doivent être mises en œuvre dans le strict respect du droit international.

Il est malheureusement difficile de qualifier les résultats obtenus l'année dernière de remarquables. Nous soulignons que les efforts internationaux et régionaux visant à parvenir à un règlement en Libye doivent se fonder sur une compréhension et une évaluation des tâches prioritaires qui s'imposent pour unir le pays et ses institutions gouvernementales, y compris, bien entendu, les structures du pouvoir. Cela s'applique à l'assistance dans le domaine militaire, notamment dans la conduite des programmes de formation. Les Libyens doivent avoir le sentiment que leurs partenaires internationaux n'ont pas pour objectif de créer de nouvelles lignes de division, qui, depuis des dernières années, empêchent la Libye de rétablir ses structures d'État. Toute politique imprudente ou coupée de la réalité dans ce domaine pourrait entraîner de nouvelles erreurs.

Nous espérons que le rôle de médiation de l'ONU sera couronné de succès. Toutes les activités de l'Organisation mondiale doivent reposer sur les principes d'objectivité, d'impartialité et d'assistance aux Libyens en vue de l'unification de leur État et du règlement des problèmes que connaît actuellement la Libye, d'abord et avant tout dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Il est clair que l'action de l'ONU en Libye doit être fondée sur un appui consolidé des acteurs étrangers, qui, à leur tour, doivent suivre les mêmes règles du jeu.

La Russie et la Libye sont liées par des relations amicales de longue date, et nous avons toujours défendu une Libye unifiée et prospère. Nos actions sont guidées par l'objectif de régler rapidement les problèmes auxquels se heurte aujourd'hui la Libye, ce qui exige des efforts régionaux et internationaux conjoints. Nous sommes prêts à participer à ces efforts.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : L'Égypte se félicite de l'adoption de la résolution 2357 (2017). À ce propos, je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, la résolution que nous venons d'adopter ne porte que sur l'un des nombreux défis auxquels la Libye fait face, à savoir l'interception et l'inspection des navires transportant des cargaisons illégales d'armes. Je note que les problèmes de sécurité que connaît notre pays frère, la Libye, vont bien au-delà de la question de la contrebande d'armes à destination des groupes extrémistes et terroristes. La communauté internationale en général et le Conseil de sécurité en particulier doivent donc s'attaquer fermement aux graves défis auxquels la Libye est confrontée, étant donné que certains États de la région financent ces groupes terroristes et extrémistes et facilitent les flux de combattants terroristes étrangers vers la Libye et au-delà, dans un rayon géographique élargi, notamment via la Méditerranée.

Deuxièmement, nous devons faire davantage d'efforts pour intercepter et inspecter les navires soupçonnés de transporter des armes vers et depuis la Libye. Nous sommes convaincus que le volume d'armes passé en contrebande est beaucoup plus important que ce qui a été intercepté ou arrêté à ce jour. C'est pourquoi nous avons appelé à une mise en œuvre plus déterminée et plus résolue de l'embargo.

Troisièmement, nous demandons une fois encore à la communauté internationale et au Conseil de sécurité de lever l'embargo sur les armes imposé aux forces armées libyennes, qui ont montré qu'elles étaient la pierre angulaire de la défense libyenne contre le terrorisme. C'est pourquoi le Conseil de sécurité doit aider les forces armées libyennes à assumer pleinement leurs responsabilités pour ce qui est de protéger la Libye et ses voisins, ainsi que des pays plus éloignés.

Pour terminer, je réaffirme la nécessité de trouver une solution politique à la crise libyenne, notamment en convoquant dans les plus brefs délais un comité conjoint de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État afin de convenir des amendements consensuels nécessaires à l'Accord politique libyen, ainsi que de la formation d'un Gouvernement d'unité nationale, qui représente toutes les parties en Libye et qui jouisse de la confiance du Parlement.

Mme Schoulgin Nyoni (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais me faire brièvement l'écho de mes collègues en exprimant mon soutien à l'adoption à l'unanimité de la résolution 2357 (2017), qui fournit un cadre juridique pour l'application de l'embargo sur les armes en haute mer au large des côtes libyennes.

La prolifération et la contrebande d'armes qui se poursuivent vers et depuis la Libye demeurent une grave menace pour la paix et la sécurité. Elles exacerbent une situation déjà explosive sur le terrain, alimentent la menace du terrorisme et contribuent à la déstabilisation de la Libye et de la région dans son ensemble. En outre, elles risquent de saper la seule voie vers la paix et la stabilité à long terme en Libye, à savoir un processus politique dirigé par la Libye et appuyé par l'ONU, sur la base d'un accord politique libyen inclusif.

Les violations de l'embargo sur les armes et l'escalade militaire ont une incidence directe sur la sécurité de la population civile. En fait, davantage de civils ont été tués ou blessés en mai que durant tout autre mois de cette année. Ils ont été victimes de tirs d'armes à feu, de frappes aériennes ou encore d'engins explosifs, par exemple. Tous les acteurs ont la responsabilité d'assurer la protection des civils conformément au droit international humanitaire.

Aujourd'hui, l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale (EUNAVFOR MED opération SOPHIA) est le seul acteur mettant en œuvre la résolution 2292 (2016), désormais prorogée par la résolution 2357 (2017). Grâce à ses interventions concrètes et à son effet dissuasif, elle contribue à l'application de l'embargo sur les armes. À la lumière des défis auxquels se heurte la Libye, nous nous félicitons du renouvellement du mandat de l'opération SOPHIA afin de pouvoir poursuivre son important travail. Nous tenons à remercier le Royaume-Uni de ses efforts pour en assurer le renouvellement. En adoptant la résolution 2357 (2017), le Conseil a envoyé un message unifié démontrant son engagement continu en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Libye.

M. Delattre (France) : La France salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 2357 (2017), qui renouvelle pour un an l'autorisation mise en place par le Conseil de sécurité afin de mettre en œuvre de manière efficace l'embargo sur les armes à destination de la Libye par la voie maritime. Je remercie notamment la plume britannique pour son travail et ses efforts.

L'embargo sur les armes en Libye est une priorité absolue pour la France. Les offensives militaires sur le terrain sont autant d'entraves au dialogue inter-libyen. Le respect de cet embargo par tous les États est plus que jamais nécessaire, comme le récent rapport du Groupe d'experts sur la Libye nous le confirme. Les seules exemptions autorisées doivent être sollicitées par le Gouvernement d'entente nationale du Premier Ministre, M. Serraj.

L'Union européenne, à travers son opération militaire dans la partie sud de la Méditerranée centrale-opération SOPHIA –, est aujourd'hui le seul acteur à contribuer de manière active à la mise en œuvre du dispositif mis en place par cette résolution, en haute mer au large des côtes libyennes. Son action n'en est que plus importante et utile. Elle a non seulement permis d'acquérir une meilleure compréhension des flux d'armes, qui continuent, hélas, de transiter par la mer, depuis et vers la Libye, mais a également généré un effet largement négatif sur ces flux. Elle a également abouti à de multiples approches et inspections de navires, qui ont permis la saisie effective d'armes, suspectées d'alimenter des cellules terroristes dans l'est de la Libye. Cela n'a été possible que grâce au dispositif dérogatoire mis en place par le Conseil, qui permet à l'opération SOPHIA d'agir promptement et de ne pas retarder indûment l'arraisonnement de navires suspects. À titre national, la France a été partie prenante à cette opération européenne, en dédiant en permanence des moyens à la mise en œuvre de l'embargo sur les armes. Nous entendons continuer en ce sens.

Pour autant, quels que soient les résultats enregistrés, la menace que font peser les trafics d'armes vers la Libye demeure et appelle à une poursuite de la mobilisation de la communauté internationale, au nom de la sécurité de ce pays et de la région mais également, plus généralement, de la lutte contre le terrorisme à l'échelle globale. Alors que le conflit en Libye a été marqué ces dernière semaines par un nouveau cycle de violences à un niveau inédit, il est plus que jamais indispensable d'appuyer les efforts du Conseil de la présidence du Premier Ministre, M. Serraj, en faveur de la stabilisation de la Libye et de coopérer activement avec lui dans la lutte contre les trafics d'armes.

Nous n'avons eu de cesse de l'exprimer. Il n'y a pas de solution militaire en Libye et nous appelons toutes les parties à la retenue. Nous devons encourager les efforts de M. Serraj pour rendre les institutions de l'Accord de Skhrirat plus inclusives et efficaces et appuyer la construction d'une architecture nationale de sécurité unifiée, sous l'autorité du pouvoir civil. Seule une solution politique durable permettra le retour de la stabilité en Libye.

Nous sommes décidés, au sein de l'Union européenne, à poursuivre l'action menée par l'opération SOPHIA. Le renouvellement de l'autorisation mise en place par la résolution 2292 (2016) constituait une condition importante, afin de continuer à disposer de la légitimité et des moyens nécessaires pour agir efficacement. Nous nous félicitons de l'introduction, dans le texte que nous venons d'adopter, d'une modalité supplémentaire de communication de l'information, à travers la transmission annuelle, par le Secrétaire général, d'un rapport sur la mise en œuvre de cette résolution. Ce rapport complétera les dispositifs de notification d'ores et déjà existants au niveau du Comité de sanctions et renforcera encore la lisibilité de l'action de l'opération SOPHIA à l'égard du Conseil. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

M. Shen Bo (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a voté pour la résolution 2357 (2017), que le Conseil de sécurité vient d'adopter. La Chine est favorable à ce que la communauté internationale prenne des mesures efficaces pour mettre en œuvre les dispositions des résolutions du Conseil concernant l'embargo sur les armes imposé à la Libye, notamment pour démanteler les canaux et les réseaux que les organisations terroristes utilisent pour acquérir des armes et se livrer à leur contrebande. Les États doivent appliquer de manière exhaustive et précise la résolution 2357 (2017) ainsi que la résolution 2292 (2016), dans le strict respect des principes juridiques internationaux pertinents ainsi que de la souveraineté et des droits et intérêts légitimes des États du pavillon. Les mesures prises par les États ne doivent pas porter atteinte à la compétence exclusive des États du pavillon sur les navires.

Promouvoir une solution politique à la question libyenne est le bon choix, et les efforts de toutes les parties doivent s'y attacher. La communauté internationale doit appuyer les bons offices de l'ONU, intensifier les efforts visant à promouvoir le dialogue et la paix et encourager les parties libyennes à régler leurs différends par le dialogue et la concertation afin de parvenir à une solution acceptable pour toutes les parties, de rétablir la gouvernance nationale de parvenir à la réconciliation nationale. C'est aussi la seule façon fondamentale de régler le problème du trafic d'armes.

La séance est levée à 10 h 25.